

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 4.879.826 DT, un actif net de 4.856.364 DT et une valeur liquidative de 135.508DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Juin 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille

des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis par « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent au 30 juin 2021 10.24 % du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire Aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES AU 30/06/2021

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 085 623,245	3 873 741,210	3 790 114,865
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 221 011,004	1 104 614,986	1 161 883,217
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 722 014,097	2 474 359,304	2 539 101,057
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		142 598,144	294 766,920	89 130,591
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 783 513,043	2 249 873,991	2 142 128,934
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 783 418,059	2 249 831,053	2 142 117,802
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	94,984	42,938	11,132
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	10 689,712	324,763	2 166,989
TOTAL ACTIF			4 879 826,000	6 123 939,964	5 934 410,788
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 112,019	7 726,301	7 711,622
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	16 350,242	14 325,609	32 956,430
TOTAL PASSIF			23 462,261	22 051,910	40 668,052
ACTIF NET			4 856 363,739	6 101 888,054	5 893 742,736
CP1	CAPITAL	CP1	4 677 731,356	5 843 811,249	5 732 449,842
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	178 632,383	258 076,805	161 292,894
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		93 024,821	70 871,157	170 330,821
CP2-C	REGUL.RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-9 801,055	-1 678,165	-9 037,927
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		161 292,894	201 188,244	0,000
CP2-E	REGUL.RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-65 884,277	-12 304,431	0,000
ACTIF NET			4 856 363,739	6 101 888,054	5 893 742,736
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 879 826,000	6 123 939,964	5 934 410,788

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 30-06-2021**

		Période du					
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020	
		au	au	au	au	au	
		30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020	
		Montants en Dinars					
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	63 674,610	90 688,325	31 146,887	65 276,318	158 145,961
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		37 311,755	37 311,755	0,000	0,000	29 890,850
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		26 362,855	53 376,570	31 146,887	65 276,318	128 255,111
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	24 304,726	56 356,437	36 349,426	67 961,611	133 488,624
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		17 109,079	44 359,360	16 753,451	28 600,990	85 968,996
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 366,353	2 969,799	19 556,259	32 415,175	40 574,182
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		5 829,294	9 027,278	39,716	6 945,446	6 945,446
	REVENUS DES PLACEMENTS		87 979,336	147 044,762	67 496,313	133 237,929	291 634,585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20 388,443	-42 183,465	-23 279,917	-47 729,784	-94 331,142
	REVENU NET DES PLACEMENTS		67 590,893	104 861,297	44 216,396	85 508,145	197 303,443
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 921,031	-11 836,476	-6 800,269	-14 636,988	-26 972,622
	RESULTAT D'EXPLOITATION		61 669,862	93 024,821	37 416,127	70 871,157	170 330,821
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-8 038,928	-9 801,055	-411,375	-1 678,165	-9 037,927
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		53 630,934	83 223,766	37 004,752	69 192,992	161 292,894
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		8 038,928	9 801,055	411,375	1 678,165	9 037,927
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		3 371,629	11 685,627	62 290,543	-131 619,381	-87 767,611
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		6 440,976	17 678,018	16 916,178	45 360,434	57 761,592
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-404,408	-825,905	-507,395	-1 476,539	-2 718,640
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		71 078,059	121 562,561	116 115,453	-16 864,329	137 606,162

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 30-06-2021**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/06/2021	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2020	31/12/2020
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	71 078,059	121 562,561	116 115,453	-16 864,329	137 606,162
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	61 669,862	93 024,821	37 416,127	70 871,157	170 330,821
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	3 371,629	11 685,627	62 290,543	-131 619,381	-87 767,611
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	6 440,976	17 678,018	16 916,178	45 360,434	57 761,592
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-404,408	-825,905	-507,395	-1 476,539	-2 718,640
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-664 067,244	-1 158 941,558	-37 719,295	-392 659,855	-755 275,664
SOUSCRIPTIONS	0,000	397 057,615	373 282,644	373 282,644	498 130,068
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	298 700,000	296 000,000	296 000,000	392 400,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0,000	44 885,743	34 303,056	34 303,056	47 585,251
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	51 809,716	40 607,880	40 607,880	53 832,879
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. ENCOURS (S)	0,000	1 662,156	2 371,708	2 371,708	4 311,938
RACHATS	-664 067,244	-1 555 999,173	-411 001,939	-765 942,499	-1 253 405,732
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-491 100,000	-1 162 900,000	-325 000,000	-603 800,000	-977 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-79 746,690	-179 930,173	-38 632,502	-75 258,039	-128 794,987
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-85 181,626	-201 705,789	-44 586,354	-82 834,587	-134 060,880
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. ENCOURS (R)	-8 038,928	-11 463,211	-2 783,083	-4 049,873	-13 349,865
VARIATION DE L'ACTIF NET	-592 989,185	-1 037 378,997	78 396,158	-409 524,184	-617 669,502
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 449 352,924	5 893 742,736	6 023 491,896	6 511 412,238	6 511 412,238
AN4-B FIN DE PERIODE	4 856 363,739	4 856 363,739	6 101 888,054	6 101 888,054	5 893 742,736
AN4 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	40 749	44 480	47 540	50 328	50 328
AN5-B FIN DE PERIODE	35 838	35 838	47 250	47 250	44 480
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	133,730	132,503	126,703	129,379	129,379
B- FIN DE PERIODE	135,509	135,509	129,140	129,140	132,503
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,34%	4,57%	7,74%	-0,37%	2,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 30/06/2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 264 121,842	1 221 011,004	25,14%
ASSAD	3 250	19 791,364	13 013,000	0,268%
ATTIJARI BANK	2 050	70 399,228	63 857,500	1,31%
BT	3 400	23 790,327	21 083,400	0,43%
CARTHAGE CEMENT	25 000	51 750,000	43 000,000	0,89%
DELICE HOLDING	4 300	71 649,295	63 317,500	1,30%
EURO-CYCLES	1 750	31 914,319	50 772,750	1,05%
I.C.F	421	46 604,650	30 455,982	0,63%
LANDOR	1 300	8 585,918	12 103,000	0,25%
MONOPRIX	2 500	25 235,018	14 000,000	0,29%
ONE TECH HOLDING	8 700	115 508,180	104 208,600	2,15%
PGH	7 338	78 792,617	90 286,752	1,86%
S.A.H TUNISIE	8 290	92 866,654	100 756,660	2,07%
S.A.M	4 800	15 105,109	13 488,000	0,28%
SFBT	5 350	80 288,597	97 717,750	2,01%
SOMOCER	15 400	15 040,547	14 168,000	0,29%
SOTIPAPIER	19 139	120 071,339	90 929,389	1,87%
SOTRAPIL	2 000	27 196,960	25 900,000	0,53%
SOTUV NG 2020	1 631	7 495,830	10 210,060	0,21%
SOTUVER	7 450	34 246,506	48 790,050	1,00%
STAR	1 000	110 000,000	120 000,000	2,47%
TELNET HOLDING	3 005	25 016,712	25 383,235	0,52%
TPR	16 548	63 789,850	72 182,376	1,49%
UIB	3 100	72 737,703	50 840,000	1,05%
UNIMED	6 200	56 245,119	44 547,000	0,92%
AC1- B, Emprunts d'Etat		1 649 341,700	1 722 014,097	35,46%
BTA		1 649 341,700	1 677 319,741	34,54%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	199 253,534	4,10%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 316,493	0,56%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	248 837,260	5,12%
BTA 6,3 % MARS 2026	567	521 330,000	530 098,772	10,92%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	671 813,682	13,83%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			44 694,356	0,92%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		142 523,038	142 598,144	2,94%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 024	142 523,038	142 598,144	2,94%
Total du portefeuille titres		3 055 986,580	3 085 623,245	63,54%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2021, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2021, à **44 694,356** dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **63 674,610 Dinars** du 01/04/2021 au 30/06/2021, contre **31 146,887 Dinars** du 01/04/2020 au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2021 Au 30/06/2021	01/01/2021 Au 30/06/2021	01/04/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des actions	37 311,755	37 311,755	0,000	0,000	29 890,850
Revenus des Emprunts d'Etat	26 362,855	53 376,570	31 146,887	65 276,318	128 255,111
Total	63 674,610	90 688,325	31 146,887	65 276,318	158 145,961

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à **1 783 418,059 Dinars**, contre **2 249 831,053 Dinars** au 30/06/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	900 958,692	1 250 957,327	2 142 117,802
Certificats de Dépôt	499 758,479	998 873,726	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	382 700,888	0,000	0,000
Total	1 783 418,059	2 249 831,053	2 142 117,802

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
BTCT 52S-17/08/2021	314	6,46	307 813,630	310 661,852	6,40%
BTCT 52S-20/07/2021	600	7,13	560 481,682	590 296,841	12,10%
Total			868 295,312	900 958,693	18,49%

AC2-A-2 Certificats de Dépôt :

Désignation	TAUX	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
CDP 10J-04/07/2021	7,25	BIAT	1	499 196,063	499 758,479	10,264%
Total				499 196,063	499 758,479	10,264%

AC2-A-3 Dépôts à Terme :

Désignation	TAUX	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
DAT 91J-14/07/2021	7,23	BIAT	1	200 000,000	202 472,066	4,17%
DAT 92J-23/09/2021	7,25	BIAT	1	180 000,000	180 228,822	3,71%
Total				380 000,000	382 700,888	7,88%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à **94,984 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/04/2021 au 30/06/2021 à **24 304,726 Dinars**, contre **36 349,426 Dinars** du 01/04/2020 au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	17 109,079	44 359,360	16 753,451	28 600,990	85 968,996
Revenus des Certificats de Dépôt	1 366,353	2 969,799	19 556,259	32 415,175	40 574,182
Revenus des autres placements (DAT)	5 829,294	9 027,278	39,716	6 945,446	6 945,446
Total	24 304,726	56 356,437	36 349,426	67 961,611	133 488,624

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	30,827	0,000	0,000
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	5 843,205	324,763	2 166,989
Dividendes à recevoir	4 815,680	0,000	0,000
Total	10 689,712	324,763	2 166,989

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021, à **23 462,261 Dinars**, contre **22 051,910 Dinars** au 30/06/2020 et s'analyse comme suit :

Passif	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Opérateurs créditeurs	7 112,019	7 726,301	7 711,622
Autres créditeurs divers	16 350,242	14 325,609	32 956,430
Total	23 462,261	22 051,910	40 668,052

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2021 à **7 112,019 Dinars** contre **7 726,301 Dinars** au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	6 069,201	7 131,967	7 118,417
Dépositaire	1 042,818	594,334	593,205
Total	7 112,019	7 726,301	7 711,622

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2021, à **16 350,242 Dinars** contre **14 325,609 Dinars** au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2021	Montant au 30/06/2020	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	2 018,549	1 236,518	1 163,677
Redevance CMF	424,997	499,419	498,470
Provision pour charges diverses	7 848,658	5 082,120	6 925,568
Rémunération CAC	2 982,527	3 974,620	6 566,068
Jetons de présence	2 974,566	2 982,975	5 999,287
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	449,012	11 702,415
Total	16 350,242	14 325,609	32 956,430

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2021 au 30/06/2021 à **20 388,443 Dinars**, contre **23 279,917 Dinars** du 01/04/2020 au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
	Rémunération du gestionnaire	18 820,095	38 938,579	21 489,150	44 058,252
Rémunération du dépositaire	1 568,348	3 244,886	1 790,767	3 671,532	7 256,265
Total	20 388,443	42 183,465	23 279,917	47 729,784	94 331,142

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2021 au 30/06/2021 à **5 921,031 Dinars**, contre **6 800,269 Dinars** du 01/04/2020 au 30/06/2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 317,881	2 726,691	1 504,786	3 085,197	6 097,452
Impôts et Taxes	195,747	343,411	168,741	333,096	799,867
Rémunération CAC	1 260,714	2 507,574	1 448,730	3 540,120	6 131,568
Jetons de présence	1 495,858	2 975,279	1 491,763	2 983,526	5 999,838
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Publicité et Publications	1 199,762	2 584,142	2285,239	3501,929	6 738,423
Diverses charges d'exploitation	451,069	499,379	252,130	582,430	1 005,474
Total	5 921,031	11 836,476	6 800,269	14 636,988	26 972,622

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2021 (en nominal)

· Montant	4 448 000,000
· Nombre de titres	44 480
· Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	298 700,000
· Nombre de titres émis	2 987

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	1 162 900,000
· Nombre de titres rachetés	11 629

Capital au 30/06/2021 **4 677 731,356**

· Montant en nominal	3 583 800,000
· Sommes non Capitalisables (1)	567 727,453
· Sommes capitalisées (2)	526 203,903
· Nombres de titres	35 838
· Nombre d'actionnaires	37

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **567 727,453 Dinars** au 30/06/2021 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	674 234,143
1- Résultat non capitalisable de la période	28 537,740
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	11 685,627
- +/- values réalisées sur cession de titres.	17 678,018
- Frais de négociation de titres	-825,905
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-135 044,430
- Aux émissions	44 885,743
- Aux rachats	-179 930,173
Total des sommes non capitalisables	567 727,453

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2021 à **526 203,903 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	610 215,699
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-84 011,796
- Aux émissions	29 037,634
- Aux rachats	-113 049,430
Total des sommes capitalisées	526 203,903

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/06/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2021
Résultat capitalisable de la période	93 024,821
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-9 801,055
Résultat capitalisable de l'exercice clos	161 292,894
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-65 884,277
Sommes Capitalisables	178 632,383

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Revenus des placements	4,103	2,820
Charges de gestion des placements	-1,177	-1,010
Revenus nets des placements	2,926	1,810
Autres charges d'exploitation	-0,330	-0,310
Résultat d'exploitation	2,596	1,500
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,273	-0,036
Sommes capitalisable de la période	2,322	1,464
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,273	0,036
Variation des +/- values potentielles/titres	0,326	-2,786
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,493	0,960
Frais de négociation de titres	-0,023	-0,031
Résultat net de la période	3,392	-0,357

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,798%	0,769%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,224%	0,236%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	1,760%	1,142%
Actif net moyen	5 285 976,970	6 204 246,007

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 JUIN 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.